

## **VILLE DE BARR**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

#### **du 9 mars 2020 à 20 h 00 en l'Hôtel de Ville de BARR**

Sous la présidence de Monsieur Gilbert SCHOLLY, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 février 2020, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire.

Etaient présents : M. Gilbert LEININGER, Mmes Nicole GUNTHER, Claire HEINTZ, MM. Jean-Michel HOTTIER, Thierry JAMBU, Mme Marièle COLAS-SCHOLLY, M. Daniel WOLFF, Adjoint au Maire, Mmes Monique BOEHM, Nathalie ERNST, Véronique LORENTZ, Corinne MULLER, Adrienne RATH, Florence WACK, Valérie FRIEDERICH, Cathy MULLER, MM. Gilles RENCKERT, Christian ROMAIN, Dominique SCHLAEFLI, Gérard GLOECKLER, Hervé WEISSE, Muhammet YAZMIS (qui est entré en séance au point 4), Guy ATHIA, Eric GAUTIER et Pierre-Yves ZUBER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Céline CLAUDE et M. Murat YURTSEVER qui ont donné procuration respectivement à M. Daniel WOLFF et à Mme Valérie FRIEDERICH - M. Bernard SCHWENGLER sans procuration donnée.

Absente : Mme Audrey VALENTIN

### **ORDRE DU JOUR**

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2020**
  - **SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2020**
1. **COMMUNICATIONS - EXERCICES PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**
  2. **RESSOURCES HUMAINES - CREATION, SUPPRESSION ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS - VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
  3. **RESSOURCES HUMAINES - APPROBATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FORMATION 2020**
  4. **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - VILLE DE BARR**
  5. **AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - VILLE DE BARR**
  6. **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - VILLE DE BARR**

7. **IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020**
8. **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SERVICE DE L'EAU DE LA VILLE DE BARR**
9. **AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - SERVICE DE L'EAU DE LA VILLE DE BARR**
10. **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - SERVICE DE L'EAU DE LA VILLE DE BARR**
11. **FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR MATERIEL INFORMATIQUE DANS LES ECOLES**
12. **ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - CONVENTION AVEC L'A.G.F. - PARTICIPATION DE LA VILLE DE BARR - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES**
13. **OPERATION FONCIERE - ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES D'ALCYS - LIEU-DIT « ZIMMERBERG » - RUE DE LA FONTAINE - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE**
14. **DECLASSEMENT AU LIEU-DIT « VILLE » - SENTIER SIS CHEMIN DU BRUEGEL - PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE**
15. **NOMINATION - CITOYEN D'HONNEUR - M. RENE BACHELET**
16. **DENOMINATION - PLACE DU CHATEAU**

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **PREAMBULE**

Monsieur le Maire :

Chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je vous souhaite une cordiale bienvenue à cette dernière séance du Conseil Municipal de ce mandat. Une séance importante, puisque c'est une séance budgétaire. Merci d'être aussi nombreux, on fera le point dans un instant. Je voudrais saluer le public, nombreux ce soir, forcément avec les élections municipales de dimanche prochain. Cela peut expliquer l'intérêt suscité par cette dernière séance. En tout cas, bienvenue à toutes et à tous.

La presse a-t-elle bien retenu l'horaire de 19 heures ? Elle nous rejoindra peut-être. Pour le moment, nous avons comme absents Céline CLAUDE qui a donné procuration à Daniel WOLFF, Audrey VALENTIN n'est pas là. Muhammet YAZMIS n'est pas présent non plus. Bernard SCHWENGLER est excusé mais pas de procuration. Murat YURTSEVER est excusé et a donné procuration à Valérie FRIEDERICH. Et voilà la presse qui arrive. Bonsoir Olivier. Bienvenue à cette dernière séance.

Vous avez sûrement remarqué que j'ai mis une cravate ce soir, exceptionnellement, puisque c'est la dernière séance. On a commencé avec une cravate et on termine avec une cravate... mais je l'enlèverai tout à l'heure ! (rires).

Je vous propose, à moins que vous ayez une intervention préalable, d'aborder l'ordre du jour de la séance avec l'adoption du procès-verbal de la séance du 10 février 2020 qui vous a été communiqué. Avez-vous des observations à fournir ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de l'adopter.

Quelqu'un s'y oppose ? Quelqu'un s'abstient ? Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

**N° 01 / 9-III-2020 COMMUNICATIONS – EXERCICES PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL 67021-016-2020-03-09-14**

**A. AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT**

**DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire :

Je démarre l'ordre du jour qui comprend comme d'habitude, en premier point, une communication concernant les délégations consenties par le conseil municipal au maire. Et d'abord, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT pour le droit de préemption urbain et les déclarations d'intention d'aliéner. Et je propose à Gilbert LEININGER de nous les présenter.

Gilbert LEININGER :

Merci M. le Maire. La première qui s'affiche à l'écran est celle de l'immeuble de Mme Liliane HUFFSCHMIDT vendu au profit de M. Jérôme WAGNER et Mme Manon SCHOENNAL. Nous sommes au lieu-dit « Bodenfeld », plus précisément au 14 Rue Richard Dietz.

La suivante, au centre-ville, au 17D Rue des Cigognes, l'immeuble de la SCI CIBA vendu au profit de M. Saadane BOUZEGHAIA. Il s'agit d'un appartement.

Rue Reiber, toujours dans le centre-ville, au n° 8, c'est M. Yves BERNHARD et Mme Vanessa MARTIN qui vendent leur bien au profit de M. William DURPES. Il s'agit là également d'un appartement.

On reste dans le centre-ville, plus précisément au 25A Rue Neuve et c'est l'immeuble de Mmes Nelly et Béatrice BOUTILLY vendu au profit de M. Florent VINCENT et de Mme Claudine LARGEOT.

Je poursuis au 33 Grand'Rue, l'immeuble de M. Yakup SIPSAK et de Mme Aysegul FIDAN vendu au profit de M. et Mme Hasan DALKIRAN. Il s'agit également d'un appartement.

Au lieu-dit « Steinernes Kreuzel », là nous sommes 11 Chemin du Beckenpfad et c'est l'immeuble de M. Pierre WERLE qui est vendu au profit de M. Olivier WERLE et de Mme Sandra TRESY. Olivier étant le fils de Pierre.

10 Allée de l'Europe, la SARL TORO vend au profit de la SCI TOW INVEST.

Ensuite, nous avons 2 Chemin de l'Andlau l'ancienne menuiserie BOSSERT, propriété de Mme Clarisse STRENG née BOSSERT, qui est vendue au profit de Mme Carole ECKERT et de Mme Bérengère PELISSARD. Il y a un projet de restaurant gastronomique sur ce site.

7 Rue de la Binn, c'est l'immeuble de M. Gilles et Mme Evelyne RENCKERT, ici présents, qui vendent leur bien au profit de M. Jean-Pierre PHILIPPI et de Mme Nicole HALICKI.

2D Rue de l'Île, immeuble de M. David DUQUENNE et de Mme Marie-Christine BARBIER vendu au profit de M. Claude KNAB. Il s'agit également de 2 lots, des appartements.

Au 60 Avenue des Vosges, l'immeuble de M. Ljubomir TOKIC et de Mme Claude SUTTER vendu au profit de M. Damien SCHMITT et de Mme Audrey MARCHAL.

La suivante concerne l'immeuble de M. Philippe HUCHELMANN, nous sommes au 6 Rue des Saules. Il vend son bien au profit de M. Anthony BABINOT et de Mme Sophie DIA-TOBADA.

On retourne au Bodenfeld, plus précisément au 6 Rue Jean-Jacques Moerlen. C'est l'immeuble de M. Philippe SPANNAGEL et de Mme Valérie KIEFFER qui est vendu au profit de M. Bernard STRENG et de Mme Clarisse BOSSERT.

Au 56 Grand'Rue, l'immeuble des sociétés-agences BSD et PK INVEST est vendu au profit de Mme Anne-Catherine WEBER. Il s'agit d'un local commercial et de communs.

Au 24-26 Rue du Dr. Sultzer, l'immeuble de M. Jonathan LE GALL est vendu pour 2 lots au profit de Mme Frédérique WELSCH.

Et la dernière DIA concerne l'immeuble de la Ville de BARR situé au 2 Rue des Bouchers vendu au profit de M. Michel SCHOCK et de Mme Patricia STREISSEL. Ceci avec un intéressant projet de réhabilitation sur cet immeuble.

Monsieur le Maire :

Merci Gilbert pour cette présentation. Pas d'intervention ?

## **B. AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 CGCT**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire :

Je passe au point suivant qui concerne toujours les déclarations d'intention d'aliéner et un droit de préemption urbain que nous souhaitons exercer sur un immeuble sis 2 Rue Brune. Le prix de vente a été fixé à 25.000 €. Nous venons d'avoir tout à l'heure une copie du courrier qui a été adressé à Maître SIEGENDALER. Il paraîtrait que cette DIA n'a pas lieu d'être. Il faut donc que l'on éclaircisse le sujet. Ce ne serait pas à notre niveau, mais plutôt entre les propriétaires et le notariat. Donc, pour l'instant, on reste en stand-by. On reviendra vers vous le cas échéant... enfin, nos successeurs reviendront vers le conseil municipal le moment venu ! Voilà l'immeuble pour lequel nous aurions voulu exercer notre droit de préemption, rue Brune, juste en face du site des tanneries Degermann.

Sinon, au niveau des communications, c'est tout. Il n'y a pas d'avenants à présenter cette fois-ci.

### **N° 02 / 9-III-2020 RESSOURCES HUMAINES - CREATION, SUPPRESSION ET TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS - VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 7021-016-2020-03-09-15**

Monsieur le Maire :

Je poursuis avec le point suivant concernant les Ressources Humaines et plus particulièrement la création, suppression et transformation d'emplois permanents et non permanents, puisque le Conseil Municipal est appelé à valider le tableau des effectifs.

Pour les créations de poste, un poste d'adjoint du patrimoine non permanent, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au sein de la Médiatique. Comme tous les ans, la création de 5 postes d'adjoint technique territorial dans le cadre des emplois saisonniers au sein du service technique. Un poste d'adjoint administratif territorial dans le cadre de la réorganisation du secrétariat général. Un poste de conseiller socio-éducatif dans le cadre d'une demande de promotion interne. Les postes libérés sont à supprimer. Les crédits sont inscrits au budget principal. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce tableau des effectifs qui a d'ailleurs été joint aux rapports qui vous ont été adressés.

Des questions ? Ce n'est pas le cas. Je passe aux voix : quelqu'un est contre ? Quelqu'un s'abstient ? Merci.

**N° 03 / 9-III-2020 RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FORMATION 2020  
67021-016-2020-03-09-16**

Monsieur le Maire :

Toujours au niveau des ressources humaines, il s'agit de l'approbation du plan prévisionnel de formation 2020. Nous sommes maintenant dans l'obligation d'établir un plan de formation annuel, voire pluriannuel. Ici, c'est un plan annuel qui détermine le plan d'actions de formation qui sont prévues par la loi du 26 janvier 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale. Il concerne des formations obligatoires d'intégration et de professionnalisation, des formations de perfectionnement, des formations de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

C'est un plan de formation qui doit répondre aux besoins des agents mais aussi aux besoins de la collectivité. Ce plan pour 2020 vous a été adressé en même temps que les rapports. Il a reçu un avis favorable du comité technique le 11 décembre dernier. Je pense que vous l'avez examiné en détail, si vous avez des questions, Mme FABRE vous répondra.

Des questions ? Ce n'est pas le cas. Je passe aux voix : quelqu'un est contre ? Quelqu'un s'abstient ? Merci.

**N° 04 / 9-III-2020 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – VILLE DE BARR  
67021-016-2020-03-09-17**

Monsieur le Maire :

Nous allons maintenant rentrer dans le « dur » avec l'adoption du compte de gestion, du compte administratif, de vote des budgets de la Ville de BARR et du Service de l'Eau.

En ce qui concerne le compte de gestion, tenu par le Comptable du Trésor, il doit être identique en tous points au compte administratif, lui-même élaboré par la Mairie. Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune. Il s'agit donc d'approuver ce compte de gestion pour 2019 et dire que ce dernier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'a ni observation ni réserve de sa part. Il y a néanmoins deux points qui ont été soulevés : il y a un non-amortissement d'une subvention de la Région de 34 500 € qu'il s'agira encore de pratiquer ainsi que l'amortissement d'un bien d'un montant de 32 306 € annuels, mais cela ne change rien à la conformité du compte de gestion.

Au niveau du compte administratif, celui-ci comprend l'intégralité des dépenses et des recettes de l'exercice passé, divisé en chapitres, articles et opérations d'équipement. Ce compte administratif vous a été adressé. Vous l'avez tous regardé, Mme FABRE vous a également fait parvenir un complément concernant les subventions, point qui a été soulevé lors des Commissions Réunies de mercredi dernier. Si vous avez encore des questions à poser,

n'hésitez pas. Comme il est de coutume, je vous présente les points importants de ce compte administratif 2019. Je suis obligé de quitter la séance pour le vote. Je vous propose de voter le compte administratif de la Ville en même temps que celui de l'Eau. Cela évitera deux sorties.

Le compte administratif est composé d'une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec des dépenses et des recettes. Vous avez le détail par chapitres derrière moi et, bien sûr, encore plus de détail par articles dans le livret qui vous a été adressé.

*(Le Maire commente en détails les tableaux et graphiques projetés).*

En résumé, pour la section de fonctionnement, les dépenses étaient prévues pour un peu plus de 8 millions d'euros et on a réalisé un peu plus de 9 millions d'euros. Au niveau des recettes, 8,5 millions d'euros prévus, et on a engrangé 11,7 millions d'euros. Pour la section d'investissement, les dépenses étaient prévues pour 12,2 millions d'euros, mais nous n'avons dépensé que 8,9 millions d'euros, avec des restes à réaliser de 436 074 euros qui seront reportés sur 2020. Au niveau des recettes d'investissement, on avait prévu 12,2 millions d'euros, on en a réalisé 9,6 millions d'euros, avec un reste à réaliser positif (notamment les subventions qui sont prévues mais qui n'ont pas encore été encaissées et le seront en 2020) de 331 000 euros. Pour le résultat de clôture, lorsque l'on engrange le tout, l'excédent de financement s'élève à 2.500.709,35 €.

#### **N° 05 / 9-III-2020    AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – VILLE DE BARR 67021-016-2020-03-09-18**

Monsieur le Maire :

Il s'agira, lorsque vous aurez voté le compte administratif de la Ville, d'affecter les résultats. Il vous est donc proposé de tout reporter en section d'investissement 2020, à savoir en réserve au compte 1068, pour 1 857 010,20 euros, et en résultat d'investissement, reporté au chapitre 001, pour 748.773,35 euros.

#### **N° 06 / 9-III-2020    ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – VILLE DE BARR 67021-016-2020-03-09-19**

Monsieur le Maire :

A partir de là, je vous propose de vous présenter le budget primitif 2020. Vous vous souvenez que nous avons débattu des orientations budgétaires lors de la séance du 10 février dernier. Ce présent budget a été élaboré à partir de ces orientations, en prenant en compte les besoins et les ressources qui se sont déclarés entretemps. Ces documents budgétaires vous ont été adressés et ont été accompagnés d'un rapport explicatif spécifique qui retrace les principales opérations financières.

*(Le Maire commente en détails les tableaux et graphiques projetés).*

Au niveau du programme d'investissements, sans rentrer dans les détails puisqu'on en a discuté mercredi soir lors de la séance des Commissions Réunies, il y a un crédit important de 376 000 euros « acquisitions foncières ». Il s'agit notamment du terrain Klipfel-Lorentz à l'entrée de BARR, route de Sélestat, pour presque 350 000 euros. 24 000 euros pour la Folie Marco et la rénovation du deuxième portail ; le premier a déjà été financé. Nous avons encore des dépenses à payer en 2020 pour le parking Willm de 235 000 euros. Pour la place de l'hôtel de ville et la rue du Dr. Sultzer, dont les travaux devraient se terminer dans les prochains jours, 600 000 euros, et un crédit ouvert du plan lumière pour 230.000 euros, faisant partie du montant qu'on avait fléché à partir du dividende exceptionnel de Gaz de BARR. Au total, ce programme d'investissement pour 2020 s'élève bien à 1 791 279 euros.

Pour financer ce budget d'investissement, il faut des recettes d'investissement. Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » avec l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 auquel se rajoute le fonds de compensation de TVA. Il y a important montant de compensation de TVA dans ces 2 857 010 euros lié aux gros travaux de 2019. Il y a aussi 331 000 euros de restes à réaliser, des subventions complémentaires à recevoir de l'Etat et des grandes collectivités pour 592 000 euros, des cessions à réaliser, déjà actées, pour 1 650 000 euros. Pour l'ensemble de ces recettes réelles d'investissement, le montant s'élève à 5 104 780 euros auquel se rajoute l'excédent de fonctionnement de 2020 de 622 000 euros. Il y a pour 926 343 euros de dotations aux amortissements et provisions et un excédent d'investissement reporté de l'année dernière de 748 773 euros. Cela fait en gros pour 7,7 millions d'euros de recettes pour des dépenses d'un peu plus de 2 millions.

Une mention obligatoire, l'endettement. Après le remboursement en totalité en 2019, de l'emprunt Crédit Mutuel, la dette totale ne sera plus que de 1,7 millions d'euros au 31 décembre 2020, ce qui représente par habitant 237 euros, comparé à 861 euros pour la moyenne de la strate. Ainsi, nous avons divisé par 4 la dette par rapport à la moyenne de la strate, mais aussi divisé par 4 par rapport au début de notre premier mandat en 1995, et sans correction du taux d'inflation. Sinon, l'écart serait bien plus important encore.

Si on agglomère le tout, les dépenses devraient s'élever à 10 77 548 euros et les recettes à 15 451 721 euros. Ce qui veut dire qu'il restera un excédent global disponible de 5,3 millions d'euros, ce qui est énorme pour une fin de mandat.

Tout cela, bien sûr, sans augmentation de la fiscalité, puisqu'il est proposé de maintenir les différentes taxes au mêmes taux : taxe d'habitation 23,60 %, taxe foncière sur le bâti 16,05 % ; taxe foncière sur le non-bâti : 62,47%. Le produit fiscal attendu s'élèverait à 3,4 millions d'euros avec ces taux.

Bon, nous allons nous arrêter là pour le moment. Tout à l'heure, je vous proposerai de passer au vote du compte administratif. Au niveau du budget 2020, avez-vous des questions ?

Eric GAUTIER :

Oui, une question par rapport au détail (vu en Commissions Réunions) des subventions aux associations qui n'apparaissait pas dans l'annexe. Merci Mme FABRE, je l'ai bien reçu. Cela concerne le Tir du Piémont dont les installations sont installées sur la commune d'HEILIGENSTEIN. Comment justifiez-vous cette subvention, sachant que, dans le budget primitif 2020, il y a une petite augmentation ? Nous avons une très belle société de tir à Barr qui n'a pas de subvention et qui, à chaque Fête des Vendanges, fait un magnifique char...

Monsieur le Maire :

La Société du Tir du Piémont est installée dans le sous-sol du Clubhouse du terrain de foot, propriété de la Communauté de Communes, et sur le ban de BARR. Elle paie pour cela une location. Il y a d'autres associations, comme l'association de gymnastique, qui auparavant était basée à ANDLAU mais exerçant ses activités à BARR. Elle a vite compris l'astuce. Elle a domicilié son association à BARR, et de ce fait, bénéficie à 90% du remboursement des frais de location. Tout comme la Société de Tir du Piémont. Ce qui n'est le cas, par contre, de la Société de Tir dont tu parles, qui exerce son activité au-dessus du Moenkalm, sur un terrain qui a été aménagé et mis à disposition gratuitement par la Ville de Barr et le Syndicat Forestier de BARR et 4 autres communes. Elle ne paie aucune redevance. C'est vrai que l'association a aménagé le stand de tir. Par contre, on l'a dotée l'une ou l'autre fois en bois pour réaliser certains aménagements et notamment l'extension. Mais dans la mesure où elle ne paie pas de location à la Ville de BARR ni à la Communauté de Communes, il n'y a pas de remboursement de frais de location possible. Un autre exemple, le Club de Billard. Il loue les installations de l'ancienne gare à la SNCF. Par mesure d'équité, nous lui remboursions également une partie des frais. C'est calculé un peu différemment, mais c'est un remboursement sous forme de subvention.

Eric GAUTIER :

D'accord, je note bien. Mais je ne pense que les subventions servent uniquement et exclusivement au remboursement de frais de location. Il se trouve que la Société de Tir de Barr est dans la forêt, c'est comme ça... Je trouve normal qu'une commune donne une subvention pour le fonctionnement, voilà pour la pérennité, pour le développement d'un club de tir comme celui-là qui fait un magnifique char –je vous le répète- à chaque Fête des Vendanges.

Monsieur le Maire :

La Société de Tir de Barr n'a jamais fait de demande de subvention. Le jour où elle en fera une, nous l'examinerons. Enfin pas nous, mais nos successeurs.

Pardon ? (Propos inaudibles)

Oui, il faut être affilié à une fédération sportive. C'est clair.

Y-a-t-il des interventions pour le budget 2020 ? Cela n'est pas le cas.

Je passe aux voix ce budget primitif 2020.

Quelqu'un est contre ? M. GAUTIER est contre ; c'est pour être dans la Presse ?

M. ZUBER aussi, cela ne m'étonne pas.

Je n'en prends aucun ombrage. Mais les remarques que tu as faites sont complètement infondées. On aurait pu comprendre une opposition pour d'autres raisons, mais pour celle-là, cela me paraît totalement caricatural. J'espère que la Presse ne le reprendra pas, parce que cela ne mérite pas d'être dans le journal.

**N° 07 / 9-III-2020    IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX  
D'IMPOSITION 2020  
67021-016-2020-03-09-20**

Monsieur le Maire :

Je passe au point suivant qui concerne les impôts directs. Est-ce que vous êtes d'accord pour maintenir ces taux d'imposition ? Des questions ? Ce n'est pas le cas.

Quelqu'un est contre ? Abstention ?

Eric, tu aurais pu voter contre, puisque s'il faut financer des subventions supplémentaires, il faut plus de recettes. Donc il faudrait augmenter les impôts ! (rires)

**N° 08 / 9-III-2020    ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2019 - BARR EAU  
67021-016-2020-03-09-21**

Monsieur le Maire :

Je poursuis avec le Service de l'Eau, compte de gestion, mais on va faire en raccourci. Compte de gestion égal au compte administratif présenté au Comptable du Trésor. Il peut être voté. Vous avez le compte administratif dans un autre livret qui est un peu plus fin.

*(Le Maire commente en détails les tableaux et graphiques projetés).*

Au niveau de la section de fonctionnement, les dépenses étaient prévues à 923 854 euros, on en a réalisé 693 840 euros. Les recettes étaient prévues à 923 854 euros, on en a réalisé quand même 917.682.

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses étaient prévues à 1 103 832 euros. On n'en a réalisé que 529 617. Mais vous verrez que cela viendra en 2020. Les recettes étaient prévues à 1 203 832 euros, on en a réalisé un peu plus, 1 275 788 euros.



Ce qui veut dire qu'au niveau du compte administratif, on a deux excédents : un excédent de fonctionnement de 223 841,25 euros et un excédent d'investissement de 746. 70,68 euros. Cela fait un total de 970 011,93 euros.

Je sortirai donc tout à l'heure pour que vous puissiez voter..

**N° 09 / 9-III-2020    AFFECTATION DES RESULTATS 2019 - BARR EAU  
67021-016-2020-03-09-22**

Monsieur le Maire :

Il est proposé reporter ces excédents en investissement 2020.  
Quelqu'un est contre ? Abstention ? Merci

**N° 10 / 9-III-2020    ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BARR EAU  
67021-016-2020-03-09-23**

Monsieur le Maire :

Pour le budget primitif du Service de l'Eau, les différents chapitres sont très proches de l'année précédente.

*(Le Maire commente en détails les tableaux et graphiques projetés).*

Au total, les dépenses en section d'exploitation s'élèveraient à 893 883 euros. Les recettes d'exploitation se résument à deux chapitres : les ventes de produits (l'eau) 892 000 euros et les reprises sur amortissement 1.883 euros, Ce qui fait un total aussi de 893.883 euros..

Je passe aux dépenses d'investissement. On aura le détail tout à l'heure des investissements. Emprunts et dettes assimilés, 55 774 euros. Je l'ai dit vendredi soir, bientôt le service de l'Eau aura plus de capital à rembourser que la Ville de BARR. Les immobilisations corporelles s'élèvent à 1 665 153 euros, les dépenses imprévues à 10 000 euros. S'y rajoutent les reprises sur amortissements pour 1 883 euros. Soit un total de 1,732 millions d'euros.

Le programme d'investissement : pour la sécurisation du réseau entre Kertzfeld et le réservoir, il reste à financer 146 000 euros, dépense qui était déjà prévue dans le budget 2019. Au niveau de la rue Sultzer, il reste 191 000 euros de dépenses engagées. Il faudra également engager le diagnostic du réseau d'eau potable : 42 000 euros. Une dépense à payer pour la Croix de la Poste : 19 000 euros. La désinfection en amont du réservoir Dietz : 45 000 euros. Des travaux encore à financer au Silberkrauss et 63 000 euros pour les aménagements de réseau sur l'ensemble de la Ville. Plus des renouvellements et extensions de branchements pour 15 000 euros. Il y a ensuite les nouvelles grosses opérations pour l'amélioration du réseau, route du Hohwald et rue Bannscheid, conduite à renouveler :515 000 euros, et surtout une nouvelle conduite d'amenée d'eau de la gare de BARR jusqu'au réservoir Rippelsholz : 573 000 euros. Au total, ces dépenses d'investissement s'élèvent à 1,7 millions d'euros.

Pour le financement, les dotations, fonds divers et réserves : 223 000 euros, des subventions d'investissement : 19 576 euros. Et pour équilibrer la section d'investissement, on a été obligé d'inscrire un emprunt d'environ 512 000 euros. Puis il y a le virement de la section de fonctionnement : 85 854 euros de l'exercice en cours ; la dotation aux amortissements et provisions : 144 000 euros et heureusement, un excédent d'investissement de 2019 à reporter en 2020 de 746 000 euros. Ce qui permet d'équilibrer la section d'investissement à 1.7millions d'euros.

Pour les tarifs, on vous propose tout simplement de les laisser à l'identique. Il faudra voir par la suite, si les emprunts devaient être réalisés, s'il est possible de maintenir le prix du mètre-cube d'eau ou l'augmenter. Quand on parle du prix du mètre-cube d'eau, il n'y a bien sûr pas que l'eau proprement dite, 47%, mais aussi la part de l'assainissement, 36%, et les taxes pour un peu plus de 16%.

Je suis prêt à répondre à vos questions concernant le budget Eau. Tout vous paraît clair ? je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'adopter le budget 2020, ainsi que le prix de l'eau et d'affecter les résultats tels qu'ils vous ont été proposés.

Gilbert LEININGER :

Juste pour rajouter que, concernant ces investissements sur le budget de l'Eau, ce sont des montants très importants qui nous garantissent l'avenir, dans le cadre de la sécurisation et de la diversification pour les 25-40 prochaines années ; on aura un réseau d'eau pour lequel il n'y aura aucune inquiétude à avoir. On a 24 sources qui alimentent le réseau, on a l'interconnexion avec le puits de Stotzheim et, pour sécuriser encore plus -d'où la grosse dépense-, c'est l'interconnexion avec Kertzfeld. Quelle que soit l'augmentation de la population, quels que soient les aléas climatiques type sécheresse que l'on pourrait connaître (en cas de sécheresse, les sources ont en étiage). On a une alimentation sécurisée grâce à l'interconnexion avec Kertzfeld ; c'était une opération compliquée, il a fallu obtenir les autorisations avec la commune de Kertzfeld d'une part –et heureusement qu'il y a eu changement de municipalité il y a 6 ans, sinon c'était compliqué- et, ensuite, il a fallu obtenir toutes les autorisations jusqu'à ce qu'on puisse enfin poser cette conduite. Donc, de gros montants mais indispensables pour l'alimentation en eau potable de la Ville.

Monsieur le Maire :

Merci Gilbert pour ces précisions. Pas de souci pour les volumes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas encore des réseaux à renouveler au fur et à mesure à BARR. La Ville ne sera pas sans dépenses d'investissement dans les années à venir. C'est pour cela qu'à chaque fois que nous on entreprenons des travaux de voirie, nous renouvelons également les réseaux d'eau potable, comme le fait le SDEA pour l'assainissement.

Bien je vais vous laisser pour que vous puissiez voter les comptes administratifs, autant pour le Budget Principal de BARR que celui de l'Eau.

**N° 04 / 9-III-2020 (SUITE) - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - VILLE DE BARR - VOTE  
67021-016-2020-03-09-17**

Nicole GUNTHER :

Alors, je vais essayer d'être à la hauteur de la tâche qui m'est confiée.

Nous allons donc procéder à l'adoption du Compte Administratif 2019 de la Ville de BARR. Le document comprend l'intégralité des dépenses et des recettes de l'exercice 2019, divisé en chapitres, articles et opérations d'équipements. La maquette et les annexes réglementaires sont jointes au présent rapport. Il se présente ainsi :

- Pour la section de fonctionnement, pour les dépenses prévues : 8.545.218,50 euros. Ont été réalisés 9.841.530,41 euros. Pour les recettes : 8.545.218,50 euros ont été budgétisés et il a été réalisé 11.698.540,61 euros pour l'exercice 2019.

Je pense qu'on va faire le vote en une fois. Je continue donc.

- Pour la section d'investissement, pour les dépenses prévues : 12.154.002,36 euros. Ont été réalisés 8.888.510,81 euros et des Restes à réaliser pour 436.074 euros. Pour

les recettes : 12.154.002,36 euros ont été budgétisés et il a été réalisé 9.637.284,16 euros pour l'exercice 2019 avec des Restes à réaliser pour 331.000 euros.

Le résultat de clôture pour l'exercice 2019 de la Ville de BARR se présente ainsi :

- Pour le fonctionnement : + 1.857.010,20 euros
- Pour l'investissement : + 748.773,35 euros
- Pour un résultat global de 2.605.783,55 euros.

Considérant que le Maire Gilbert SCHOLLY a quitté la salle pour me laisser la présidence pour le vote du Compte Administratif et en vertu des exposés préalables, je vous demande de bien vouloir arrêter les comptes ainsi présentés. Qui est contre ? Abstention ? Qui est pour ? A l'unanimité, c'est très bien.

**N° 8 / 9-III-2020 (SUITE) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 ET DU  
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BARR EAU - VOTE  
67021-016-2020-03-09-21**

Nicole GUNTHER :

Pour le Compte Administratif 2019 de l'Eau, le document comprend l'intégralité des dépenses et des recettes. La maquette et les annexes réglementaires ont été jointes au rapport. Le Compte Administratif se présente ainsi :

- Pour la section de fonctionnement, pour les dépenses prévues : 923.854,81 euros. Ont été réalisés 693.840,65 euros. Pour les recettes : 923.854,81 euros et il a été réalisé 917.681,90 euros. Il n'y a pas de reste à réaliser.
- Pour la section d'investissement, pour les dépenses prévues : 1.103.832,41 euros. Ont été réalisés 529.617,47 euros. Pour les recettes : 1.103.832,41 euros et il a été réalisé 1.275.788,15 euros. Il n'y a pas de reste à réaliser.

Le résultat de clôture pour l'exercice 2019 pour le service de l'Eau est le suivant :

- Pour le fonctionnement : + 223.841,25 euros
- Pour l'investissement : + 746.170,68 euros
- Pour un résultat global de 970.011,93 euros.

Considérant que le Maire Gilbert SCHOLLY a quitté la salle pour me laisser la présidence pour le vote du Compte Administratif et en vertu des exposés préalables, je vous demande de bien vouloir arrêter les comptes ainsi présentés et soumettre au vote le Compte Administratif 2019 du Service de l'Eau. Qui est contre ? Abstention ? Qui est pour ? A l'unanimité. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci, Mme FABRE, pour l'élaboration de ces comptes administratifs et budgets. Merci à vous pour votre confiance et je vous propose de poursuivre notre ordre du jour.

**N° 11 / 9-III-2020 FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES POUR MATERIEL INFORMATIQUE DANS LES  
ECOLES  
67021-016-2020-03-09-24**

Monsieur le Maire :

Une délibération pour demander la subvention, une délibération de la ComCom pour l'octroyer, une nouvelle délibération de la Ville pour qu'elle nous soit versée, et tout cela pour 3.679 euros. Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 12 / 9-III-2020 ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE – CONVENTION AVEC L'A.G.F. – PARTICIPATION DE LA VILLE DE BARR – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SCOLAIRES  
67021-016-2020-03-09-25**

Monsieur le Maire :

Je laisse la parole à Marièle COLAS.

Marièle COLAS :

Il nous est proposé de signer une convention avec l'AGF qui concerne l'accompagnement scolaire pour les élèves de l'école élémentaire, du CP au CM2, dans les écoles des Tanneurs, des Vosges et de la Vallée. Il s'agit d'organiser des activités qui favorisent l'apprentissage et le vivre ensemble. Il y a actuellement deux salariés qui sont recrutés par l'AGF pour assurer ce service : il s'agit de Geneviève MANDIBOUR et Alain CROCHENZO. Ceux-ci sont accompagnés par des bénévoles. C'est un accompagnement qui se fait sur de petits groupes de 5-6 personnes. Au départ, ce dispositif d'accompagnement scolaire était assuré par la Fédération Départementale des MJC, ensuite par l'ALEF et, suite au changement de délégataire à la Communauté de Communes, c'est à présent l'AGF qui gère tout ce qui est périscolaire et qui a repris aussi cette activité d'accompagnement scolaire. Il vous est donc simplement proposé de mettre à disposition les locaux des écoles élémentaires et de verser une subvention d'équilibre sur présentation de décomptes de charges.

Monsieur le Maire :

Merci Marièle. Sur le principe, quelqu'un a des questions, des observations à formuler ? Ce n'est pas le cas. Je passe aux voix.  
Qui est contre ? Abstention ? Merci.

**N° 13 / 9-III-2020 OPERATION FONCIERE – ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES D'ALCYS – LIEU-DIT « ZIMMERBERG – RUE DE LA FONTAINE » - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE  
67021-016-2020-03-09-26**

Monsieur le Maire :

Gilbert, je te propose de présenter les deux points qui suivent.

Gilbert LEININGER :

Le premier concerne le classement dans le domaine public de la Ville. Nous sommes au lieu-dit « Zimmerberg ». La société ALCYS nous a contactés pour intégrer dans le domaine public une partie de terrain qui fait office de voirie, rue de la Fontaine. C'est une partie qui a été aménagée (trottoir et voirie), c'est l'amorce au niveau du Zimmerberg qui permet de sortir plus en aval sur le chemin du Bubenbach. Ce sont des terrains ouverts à la circulation, ouverts au public. Donc, ALCYS souhaite qu'on puisse les intégrer dans le domaine public et propose de nous les céder à l'euro symbolique. Les réseaux qui sont enterrés sous ces voiries ont été examinés par le SDEA, notamment le réseau d'eau et surtout le réseau d'assainissement. Dans un premier temps, cela posait un peu problème dans la mesure où il y a une pompe de relevage à l'aval

des bâtiments en place et où il a fallu mettre en conformité cette pompe de relevage. Maintenant que tous ces travaux ont été validés par le SDEA, nous vous proposons donc d'intégrer cette portion de voirie dans le domaine public à l'euro symbolique. Avez-vous des questions, des observations ?

Gilles RENCKERT : (Inaudible)

Gilbert LEININGER :

Ce n'est pas le tracé exact qui est sur le plan, mais on reprendra bien ce qui a été arpenté. Ce qui correspond à la voirie et au trottoir par ailleurs.

S'il n'y a pas d'observation, quelqu'un est-il contre ? Abstention ? Parfait, c'est à l'unanimité. Merci.

**N° 14 / 9-III-2020   DECLASSEMENT AU LIEU-DIT « VILLE » - SENTIER SIS  
CHEMIN DU BRUEGEL - PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE  
PUBLIQUE  
67021-016-2020-03-09-27**

Gilbert LEININGER :

Le point suivant concerne une demande de la SCI Les 5 Terres qui a déposé récemment un permis de construire pour l'extension de l'hôtel « Les 5 Terres », une extension assez importante puisqu'elle va depuis l'hôtel que vous connaissez, en face de l'hôtel de ville, jusque dans la cour des Cigognes. En descendant la rue des Cigognes, il y a la cour des Cigognes que Christian connaît bien pour y avoir grandi, n'est-ce pas Christian, et ce sont des bâtiments qui ont été achetés par la SCI Les 5 Terres. Il y a également dans ces bâtiments ce qu'on appelle « l'ancienne pharmacie des cigognes » qui est ce grand bâtiment dans le virage de la rue des Cigognes. Il est demandé, dans le cadre du dépôt de ce permis, dans le cadre de son projet d'extension (presque une trentaine de chambres en plus), d'intégrer dans ce projet la partie de sentier que vous avez en rouge sur le plan. C'est un sentier qui physiquement n'existe plus puisqu'il est totalement envahi de ronces. C'est un passage qui permettait d'aller du Chemin Bruegel jusque dans cette fameuse cour des cigognes. En cas d'incendie, c'était un accès plus rapide, mais ce sentier a été totalement envahi par la végétation. Donc, il vous est proposé de prendre une délibération pour prescrire une enquête publique, puisque vous savez que, pour pouvoir céder une partie du domaine public, il faut d'abord le déclasser dans le domaine privé, ce qui fait l'objet d'une enquête publique. Ensuite, s'il y a avis favorable du commissaire-enquêteur, le terrain peut être arpenté et classé dans le domaine privé de la Ville pour être ensuite vendu à la SCI Les 5 Terres. Avez-vous des questions par rapport à ce déclassement ? Oui, M. ZUBER ?

Pierre-Yves ZUBER :

C'est bien uniquement la petite partie qui est en rouge ? Ce n'est pas tout le chemin Bruegel qui descend le long des vignes ?

Gilbert LEININGER :

On ne touche pas au chemin Bruegel. Pour ceux qui arrivent à visualiser, lorsque vous descendez le chemin le long du clos de la Folie Marco, à un moment donné, il y a sur la droite une porte métallique qui est fermée et qui permettait ce passage. Les ronces ont totalement envahi ce sentier.

D'autres questions ? Non. Donc, je sou mets aux voix. Quelqu'un est contre ? Abstention ? Je vous remercie.

**N° 15 / 9-III-2020 NOMINATION – CITOYEN D'HONNEUR – M. RENE BACHELET  
67021-016-2020-03-09-28**

Monsieur le Maire :

Merci Gilbert, je passe au point suivant. Il s'agit d'une proposition pour une personne qui s'est beaucoup investie à BARR. Je vais vous donner lecture des différentes activités qu'elle a exercées bénévolement, entre autres, au niveau de la Ville. Il s'agit de Monsieur René BACHELET, que vous connaissez sûrement, toutes et tous. Il a d'ailleurs déjà été membre du Conseil Municipal et même Adjoint pendant deux mandats.

Mais, à côté de ces fonctions, il a été fondateur, au côté de Raymond SCHNEIDER, en 1971, du Handball Club de BARR, en a été secrétaire de 1972 à 1979 puis président de 1980 à 1993. Il a été président du Syndicat d'Initiative, avant l'Office du Tourisme, de mai 1979 à avril 1989. Il a notamment été à l'origine du classement de BARR en « station verte ». Il a fait participer le syndicat d'initiative aux foires de BRUXELLES et de PARIS. Au niveau de l'Alliance Française, depuis le début en 1993, il en a été le président et il en est toujours le président aujourd'hui. Au musée de la Folie Marco, il est entré au conseil d'administration le 16 février 1992, il en a été le secrétaire à partir du 3 juillet 1998, et en même temps guide du musée de 1999 jusqu'à aujourd'hui. Il s'occupe aussi de restauration de meubles et a refait le plancher du deuxième étage. Il a aussi été guide de la Ville de BARR, depuis mai 1980, à l'époque avec les pensionnaires des Hortensias. Il siégeait à la maison de retraite SALEM depuis 2004 jusqu'à octobre 2019. Au niveau de l'association de modélisme ferroviaire du Piémont des Vosges, il a créé le club à l'époque avec Alfred HEITZ, et il en a été le secrétaire de 2004 à 2018. Il a aussi été président des « Artistes Barrois » de 1973 à 1993, c'est-à-dire pendant 20 ans. Il a aussi été à l'origine de la première exposition des artistes à TREVES et à PERROS-GUIREC. Et, pour parler de PERROS-GUIREC, il a été secrétaire du président délégué du comité de jumelage depuis 1995. Par ailleurs, il siège, en tant que personnel qualifié, au conseil d'administration du lycée Schuré.

Il a exercé des activités au bénéfice autant des associations que de la population locale. C'est pourquoi je vous propose d'élever René BACHELET à la dignité de citoyen d'honneur de la Ville de BARR. Y-a-il des questions ? Les Commissions Réunies ont donné un avis favorable mercredi dernier. Il n'est pas au courant mais je pense que cela va lui faire plaisir. Cette fois-ci, je vais demander de vous exprimer si vous êtes pour, et de bien vouloir lever la main. Merci pour cette belle unanimité

**N° 16 / 9-III-2020 DENOMINATION – PLACE DU CHATEAU  
67021-016-2020-03-09-29**

Monsieur le Maire :

Je passe au dernier point. La place qui a été aménagée en contrebas du mur du 13<sup>ème</sup> siècle, a vocation entre autres d'accueillir la terrasse du restaurant « La Thaïlande », comme cela a déjà été le cas en 2019, mais aussi des manifestations festives ou culturelles. Plutôt que de l'appeler « Place des Bouchers », on a pensé l'appeler « Place du Château ». En même temps, l'immeuble que nous avons cédé (nous en avons parlé dans les DIA tout à l'heure) à M. et Mme SCHOCK, passerait de 2 Rue des Bouchers en 1 Place du Château. Cela sonne mieux. Des questions ? Pas de questions ? Je passe au vote. Quelqu'un est contre ? Abstention ? Merci.

**DIVERS ET COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire :

Je ferai une petite intervention en fin de réunion. Y-aurait-il d'autres questions auparavant ?

Christian ROMAIN :

BARR s'est forgé une nouvelle histoire grâce à toi, Gilbert, et à toutes les personnes qui t'ont entouré. Cette empreinte existe réellement. C'est très important tout ce qui a été réalisé en 25 ans, cela a changé l'histoire de BARR.

Monsieur le Maire :

Merci Christian (applaudissements).

Thierry JAMBU :

Après 25 ans au service des Barroises et des Barrois, ma vie municipale prend fin dans quelques jours. Je me vois encore siéger en tant que benjamin lors de la séance d'installation en 1995, c'est comme si c'était hier. Après 25 ans, quel bilan dresser ? Simplement, 76 millions d'euros d'investissement dans des rues, des places, des parkings, une école, une médiathèque et beaucoup d'autres choses. Ce bilan a été qualifié d'exceptionnel et je le partage, en ayant eu qu'un seul objectif en tête, le bien-être de nos concitoyens. Mais 25 ans, ce sont des centaines de conseils municipaux, ce sont des milliers de délibérations, ce sont près de mille réunions de municipalité tous les mercredis soirs, c'est un nombre incalculable d'heures passées en mairie, ce sont de nombreux mariages célébrés, ce sont plusieurs milliers d'actes administratifs signés ou paraphés, ce sont des oppositions, ce sont des majorités, c'est une équipe, c'est un groupe, c'est les amis et, pour certains, pour la vie. C'est tout simplement la vie quotidienne d'un élu. Nous sommes encore trois élus présents ce soir autour de la table qui ont démarré à tes côtés, Gilbert, il y a 25 ans, cette aventure. Je tenais simplement à exprimer ma fierté du travail accompli et te dire un seul mot, en grand et en majuscules : MERCI (applaudissements)

Gilbert LEININGER :

Merci, M. le Maire, de me donner la parole. Chers collègues, cher public aussi, pour moi, je ne pouvais pas imaginer quitter cette séance qui est ma dernière séance après 37 années de présence au conseil municipal. J'étais moi aussi le plus jeune à l'époque, en 1983, quand le Docteur KRIEG m'avait demandé si je voulais bien figurer sur sa liste. J'ai fait un mandat avec le Dr. KRIEG, ensuite j'ai eu l'occasion de faire un mandat avec Michel SCHWANGER. J'étais à ce moment-là dans l'opposition, c'était très formateur pour moi. Et en 1995, j'ai trouvé Gilbert SCHOLLY qui a accepté de conduire la liste qui était en gestation à l'époque et cette formidable aventure nous a amenés jusqu'à aujourd'hui, où, comme l'a dit Thierry, du beau travail a été accompli. Six mandats, 37 années, c'est vrai que c'est long et court à la fois. J'ai l'impression que c'était hier, en ce qui me concerne. En tous les cas, c'est une formidable expérience humaine que j'ai vécue, une expérience passionnante parce qu'on devient l'acteur de sa vie et pouvoir réaliser tout ce qui a été réalisé et d'être aux commandes de tout cela, il y a une certaine fierté qu'on peut en retirer. Je ne vais pas rentrer de façon exhaustive dans ce qui a été fait, mais les points marquants qui m'ont vraiment motivé tout au long de ces mandats, c'est l'urbanisme. Vous savez que j'ai toujours aimé ce thème et j'ai eu la chance exceptionnelle de piloter le Plan d'Occupation des Sols à l'époque, lorsque nous sommes arrivés en 1995. J'ai eu aussi la chance extraordinaire, à partir du dernier mandat, de pouvoir piloter le Plan Urbain Intercommunal, c'est une autre dimension, cela m'a permis de pénétrer l'ensemble de ces vingt communes du territoire, d'apprendre à les connaître presque jusqu'au bout de la moindre parcelle, de rencontrer la population. C'était vraiment une expérience enrichissante. J'ai également pu, durant ces mandats, travailler pour l'économie de la Ville puisque j'ai négocié, pour le compte de la Ville, l'acquisition de plus de dix hectares de terrain qui ont permis le développement de la zone d'activités, qui ont permis de réserver une réserve foncière pour ceux qui vont suivre de plus de quatre hectares encore. Ce fut des échanges compliqués, souvent durs dans la négociation mais dix hectares, j'en suis assez fier et heureux à la fois. Avant que Jean-Michel n'arrive, j'ai eu l'occasion de m'occuper des travaux, notamment de la première tranche du centre-ville et après je voudrais saluer Jean-Michel en tant que relais des

travaux, puisqu'il nous a permis de réaliser énormément d'économies de par ses compétences et de par sa présence d'une façon pointue sur l'ensemble des dossiers. Merci aussi Jean-Michel pour ton travail. Par ailleurs, vous savez mon engagement au niveau de la Communauté de Communes, cela a été quelque chose de très fort parce que, dans le quotidien des gens, personne ne se pose la question d'où vient et où va l'eau qui part dans les canalisations. Et pourtant c'est un enjeu du 20<sup>ème</sup> siècle, c'est une richesse incroyable mais aussi irremplaçable. Donc, pour avoir pu travailler pour la sécurisation et la diversification de l'adduction d'eau potable pour notre secteur, on a fait du bon boulot. Mais par rapport à l'assainissement, c'est-à-dire le traitement des eaux pour la qualité des eaux rejetées, j'ai pu suivre la construction de la station d'épuration de VALFF et cela a été extrêmement enrichissant. Que dire encore si ce n'est par rapport à l'environnement, j'avais également comme responsabilité « l'émission-eau », c'est-à-dire de travailler pour la reconquête de la qualité de l'eau souterraine. Vous savez qu'on a un puits à ZELLWILLER qui est condamné actuellement à cause des nitrates. On peut s'en servir à condition de diluer cette eau avec d'autres origines. Il y a un énorme travail qui a été fait avec le monde agricole pour changer ses pratiques. Tout n'est pas encore abouti. C'est vrai que, dans ce mandat, j'aurais aimé aller encore plus loin et pouvoir avoir des résultats concrets en terme de reconquête de la qualité de l'eau souterraine, mais c'est un travail qui reste à faire pour ceux qui suivront. Donc, un travail enrichissant qui m'a permis de rencontrer toutes sortes de personnes, des hommes, des femmes, des enfants, des pauvres, des riches, des grands, des petits. J'ai rencontré des sages, j'ai rencontré des fous, pas plus tard que la semaine dernière, je n'en dirai pas plus. Ces mandats ont été extrêmement prenants. J'ai consacré énormément de temps de ma vie, j'ai sacrifié sans doute beaucoup de choses aussi, j'ai sacrifié une partie de ma famille, du temps que j'aurais pu lui consacrer. J'ai sacrifié sans doute beaucoup de temps de loisirs, mais sachez que je n'ai aucun regret. J'ai toujours aimé ma vie et je continuerai à l'aimer demain. J'ai eu cette passion, j'espère que ceux qui suivront développeront la même passion, donneront le même temps, le même amour pour que cette Ville demain continue à vivre. Quand je me retourne et que je regarde ces 37 années qui ont passé, en tant que bon agriculteur/vigneron, je regarde le sillon qui a été tracé. Et quand je regarde en arrière ce sillon, j'éprouve une certaine fierté, pas une autosatisfaction, simplement un sentiment, le sentiment du devoir accompli et bien fait. J'espère que demain, tous ceux qui suivront pourront aller dans cette même direction. Ma responsabilité au niveau de la Ville s'arrête aujourd'hui. Demain je dégagerai plus de temps, j'aurai plus de temps de nouveau pour aller dans les vignes, je monterai là-haut sur la colline et je regarderai ma Ville, celle que j'ai aimée et que je continuerai à aimer, celle où je suis né, où j'y vis et probablement, où j'y terminerai mes jours. Vive BARR et vive notre merveilleux pays de BARR ! (applaudissements)

Monsieur le Maire :

Merci Gilbert pour ton intervention. Qui veut encore intervenir ? Eric GAUTIER ?

Eric GAUTIER :

Très court. Je veux juste dire que je remercie Gilbert LEININGER pour toutes ses compétences dont on a eu l'occasion d'en découvrir toute l'étendue pendant ces six derniers conseils municipaux. Mais, avant tout, j'aimerais insister sur un point très important : on a besoin d'un compagnon, quand on est maire d'une commune comme BARR. Je suis sûr que Gilbert ne me contrariera pas. Au-delà de cela, je me souviens de notre campagne municipale et c'est Gilbert LEININGER, avec un grand sourire, qui m'avait proposé de venir boire un café dans votre local de campagne et cela, je ne l'oublierai jamais. Donc, M. LEININGER a des qualités humaines au-delà de tout ce que la plupart des gens sont capables de produire, qui se réfugient derrière le « qu'en dira-t-on ». Gilbert LEININGER est quelqu'un d'authentique et j'espère qu'on pourra trouver quelqu'un comme lui pour continuer à travailler dans cette merveilleuse ville de BARR. Merci Gilbert (applaudissements).

Monsieur le Maire :

Nous arrivons donc au terme de cette séance de conseil municipal. Je ne ferai pas une longue intervention. Je crois que tout a été dit. En plus, tout est résumé dans un livret que nous avons réalisé et distribué à la population. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en récupérer à la mairie.



Oui, tout a été dit. Thierry, tout à l'heure, a cité quelques chiffres. C'est vrai qu'en 25 ans de mandat de maire, cela fait en gros 150 séances de conseil municipal, aucune manquée. Cela fait 250 mariages en 25 ans. J'ai essayé d'évaluer le nombre de signatures : 150.000 signatures au bas des délibérations, des courriers, des factures. Des moments sympathiques, des moments difficiles, aussi, par exemple à l'époque, les explosions autour du 1<sup>er</sup> janvier 2002, crise que j'ai vécu de l'intérieur, avec Daniel, qui m'accompagnait quasiment jour et nuit.

Contrairement à toi, Gilbert, je ne dirais pas que 25 ans, c'était hier, mais c'était bien il y a un quart de siècle. Il y a 25 ans, j'avais 25 kilos en moins et des cheveux en plus. Il y a eu de réelles transformations... La fonction de maire est une fonction passionnante. C'est comme cela qu'il faut le dire. Mais c'est aussi une fonction usante. Pas tous les jours, mais certains jours (ou nuits) vous usent pour la semaine. J'ai eu la chance, je l'ai dit souvent, d'avoir été entouré pendant toutes ces années par des personnes pour lesquelles j'ai une immense estime. Je n'évoquerai pas les Adjointes qui nous ont quittés, ou qui, à un moment donné, ont décidé de mettre un terme à leur fonction. Ils sont dans mes pensées. Je pense aujourd'hui à ceux qui sont encore autour de moi. Comme Gilbert qui s'est exprimé, Thierry qui s'est exprimé. Je le ferai pour les autres.

Je pense à Claire qui s'est occupée de la Population, qui l'a vraiment bien fait. Nous étions très content qu'elle s'occupe de l'Accueil de la Mairie, pour désamorcer beaucoup de conflits, avec de la poigne quelquefois, mais aussi avec beaucoup de doigté. Elle s'est aussi occupée du CCAS et des Affaires Sociales. Et je la remercie du fond du cœur.

Jean-Michel, combien de travaux, de chantiers, de projets avons-nous réalisés ? dans une ambiance sereine, voire affective. Grand merci à toi pour ta disponibilité et toutes les compétences mises à la disposition de la Ville.

Mariële, comme j'ai été heureux quand tu t'es occupée des écoles, pour que je ne sois plus obligé de subir les conseils d'école. Je l'avais fait au début de mon mandat et, croyez-moi, c'était difficile. Merci pour tout le reste et ce tu m'apportes à titre personnel.

Merci à Nicole pour t'être occupée des associations, du sport, de la rue des Arts, du Marché de Noël, des actions importantes pour la promotion de la Ville.

Merci à Daniel pour le Comité des Fêtes, pour toutes les événements et manifestations qui ont animés la ville pendant toute cette période, avec ton sens inné de l'organisation.

Merci à vous, mes chers collègues Conseillers Municipaux. Sans vous, rien n'aurait été possible. J'ai toujours eu de la chance de bénéficier d'une large majorité, souvent l'unanimité. Même si au cours de mon premier mandat, il y avait l'ancien maire en face : pas toujours facile. Cela pouvait également être un peu compliqué avec Mme HENRI, au début de ce dernier mandat. Puis il y a eu aussi un mandat sans opposition : là c'était cool. Merci en tous cas pour votre soutien, chers collègues, et j'y associe les groupes minoritaires. C'est vrai que M. ATHIA n'a pas souvent dit quelque chose en séance, mais sa plume a plutôt été acerbe dans Barr Regards, et pas toujours objective. J'en profite pour vous le dire ce soir, je ne vous en veux pas, vous avez exercé votre rôle d'opposant, c'est le jeu de la démocratie.

Par ailleurs, comme certains le savent déjà, j'ai décidé de soutenir Nathalie ERNST et son équipe aux prochaines élections municipales, et sans réserve. Les urnes diront ce que pensent les Barrois, mais je souhaite vivement que ce soit cette équipe-là qui gagne les élections. Tout simplement parce que c'est l'équipe qui est la plus proche de mes convictions politiques, sociales, humaines.

Je vais m'arrêter là. Je quitte la Mairie serein, parce je pense que nous avons vraiment fait du bon boulot durant ces 25 années. On a connu à notre arrivée une situation financière difficile. A l'époque, 32 millions de francs de dettes, soit près de 5 M€, une capacité d'autofinancement limitée à 60 000 francs (de l'ordre de 10 000 euros aujourd'hui), peu de réserves foncières.. Nous avons bien redressé la situation. Avec 76 millions d'euros d'investissement durant nos mandats, nous laissons tout de même encore 5,2 millions d'euros de possibilité financière à nos successeurs, et une dette divisée par 4.

Je souhaite plein de succès à nos successeurs. Merci mes chers collègues pour toutes ces années passées ensemble, pour tout ce que vous avez fait pour la Ville de BARR et, peut-être,

merci pour ce que vous ferez encore. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée (applaudissements).

Fin de la séance : 20h45.

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Signature</b>
Gilbert SCHOLLY	
Gilbert LEININGER	
Nicole GUNTHER	
Claire HEINTZ	
Jean-Michel HOTTIER	
Thierry JAMBU	
Marièle COLAS-SCHOLLY	
Daniel WOLFF	
Monique BOEHM	
Céline CLAUDE	Absente et excusée Procuration à Daniel WOLFF
Nathalie ERNST	
Gérard GLOECKLER	
Véronique LORENTZ	
Corinne MULLER	
Adrienne RATH	

Gilles RENCKERT	
Christian ROMAIN	
Dominique SCHLAEFLI	
Audrey VALENTIN	Absente non excusée
Florence WACK	
Hervé WEISSE	
Muhammet YAZMIS	
Guy ATHIA	
Valérie FRIEDERICH	
Cathy MARLIER- MULLER	
Bernard SCHWENGLER	Absent excusé
Murat YURTSEVER	Absent et excusé Procuration à Valérie FRIEDERICH
Éric GAUTIER	
Pierre-Yves ZUBER	